



Périgueux, le 22 janvier

COMMUNIQUE DE PRESSE

**MARIE-CLAUDE
VARAILLAS**

SENATRICE
DE
LA DORDOGNE

VICE-PRESIDENTE
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE

MEMBRE DE LA DELEGATION AU
DROIT DES FEMMES

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE

Le droit à l'avortement : condition essentielle de l'émancipation des femmes

Alors que le Sénat a rejeté, le 20 janvier dernier, la proposition de loi visant à renforcer le droit à l'avortement, Marie-Claude Varailles regrette ce choix de la majorité sénatoriale qui nie le droit des femmes à l'IVG.

Ce droit fondamental, si durement acquis et remis en cause dans plusieurs pays, doit au contraire être renforcé. Alors que l'accès à l'avortement demeure une vraie problématique en milieu rural, cette proposition de loi prévoyait de permettre aux sages-femmes de pratiquer des IVG chirurgicales jusqu'à 10 semaines.

Pour la sénatrice cette proposition de loi s'inscrit dans la continuité de la lutte des femmes pour maîtriser leur fécondité, condition essentielle de leur émancipation :

« Nous menons ce combat depuis plusieurs années. Notre groupe « Communiste, Républicain, Citoyen et Écologiste » avait déposé en 2017 une proposition de loi visant à inscrire le droit à l'avortement dans la Constitution.

Puis nous avons déposé en 2019, une proposition de loi visant à allonger les délais pour pratiquer l'IVG, ainsi que des amendements pour supprimer la double clause de conscience.

C'est donc tout naturellement que nous soutenons cette proposition de loi aujourd'hui » précise la sénatrice qui espère son vote définitif par l'Assemblée nationale en seconde lecture.

Contact presse : Bénédicte 06 38 48 12 14